



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

ARRÊTÉ N° 96 - 2022

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION POUR LES FESTIVITÉS DU 13 JUILLET 2022

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Considérant l'organisation, par la collectivité, d'un feu d'artifice le 13 juillet en soirée, à l'occasion de la Fête Nationale, sur la berge de la Meuse, Esplanade du Rivage,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, et notamment celle des spectateurs, il y a lieu de réglementer la circulation Rue du Rivage et Rue de la République, sur la RD 9,

ARRÊTE

Article 1 : À l'occasion des festivités de la Fête Nationale 2022, et notamment du feu d'artifices tiré sur les berges de la Meuse, à 23 heures, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'Esplanade du Rivage, ainsi que dans la Rue de la République, Route Départementale n° 9, partie comprise entre son intersection avec la Rue du Pont et le carrefour de la Guillotine, via la Rue de la Grande Porte :

le mercredi 13 juillet 2022, de 20 heures à minuit.

Article 2 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Arrondissement de Charleville-Mézières,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Ardennes,
- Monsieur l'agent de Police municipale,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Responsable du Service du SAMU.

Fait en Mairie de WARCQ, le 11 juillet 2022.



Le Maire de WARCQ,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierquin".

Marie-Annick PIERQUIN.